

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2(a) de l'ordre du jour

CX/FFV 14/18/2
Novembre 2013 (RÉV)

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR LES FRUITS ET LEGUMES FRAIS

Dix-huitième session
Phuket, Thaïlande, 24 – 28 février 2014

QUESTIONS DECOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITES DU CODEX

QUESTIONS DECOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Décisions de la Commission concernant les travaux du Comité sur les fruits et légumes frais

36^{ème} session de la Commission (juillet 2013)

Projet et avant-projet de normes adoptées à l'étape 8 et 5/8 (avec omission des étapes 6/7)

1. La Commission a adopté la norme pour les avocats à l'étape 8 tel que révisée par le Comité. La Commission a noté les réserves de la Thaïlande, quant à la dégradation et étant entendu que ces questions feront l'objet d'une discussion lors de l'examen de la proposition de présentation uniforme des normes Codex pour les fruits et légumes frais, à la prochaine session du CCFFV.¹

Avant-projet de normes adoptées à l'étape 5

2. La Commission a adopté l'avant-projet de norme pour le fruit de la passion doux (doré) à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6 pour observations supplémentaires et nouvel examen à la prochaine session du Comité.² De plus amples informations sur cette question sont fournies dans la CL 2013/20-FFV³. Cette question sera examinée au point 3 de l'ordre du jour.

Approbation de nouveaux travaux

Okra

5. La Commission a approuvé l'élaboration d'une norme pour l'okra en tant que nouvelle activité du Comité.⁴ Des informations supplémentaires sur cette question sont fournies au point 5 de l'ordre du jour.

Pommes de terre de conservation

6. La Commission a également examiné une proposition de nouveau travail sur les pommes de terre de conservation. À la suite d'une discussion sur l'éventuel renvoi du projet au Comité pour examen ultérieur des questions techniques liées avant de procéder à ce nouveau travail, la Commission a décidé de demander au CCFFV de soumettre un document de projet détaillé, avec un champ d'application bien défini pour examen aux prochaines sessions du CCEXEC et de la CAC.⁵ De plus amples informations sur cette question sont fournies dans la CL 2013/21-FFV³. Cette question sera examinée au point 7 de l'ordre du jour.

¹ REP13/CAC, par. 34-36, Annexe III.

² REP13/CAC, par. 87-90, Annexe IV.

³ <http://www.codexalimentarius.org/circular-letters/circularletters2013/en/>

⁴ REP13/CAC, Annexe VI.

⁵ REP13/CAC, par. 107-117.